

## Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation : LE BRAS D'HONNEUR DU MINISTÈRE

Alors que « l'affaire de PORNIC » a mis l'ensemble des SPIP de France sous les feux des projecteurs, alors que les leçons de ce dramatique événement sont à peine tirées, alors que néanmoins, il est désormais évident pour tous que le suivi des peines en milieu ouvert ne peut en aucun être jugé comme accessoire, le ministère vient de réunir l'ensemble des organisations syndicales pour leur annoncer les arbitrages rendus dans le cadre de la réorganisation des instances de dialogue social.

### LE MINISTÈRE ANNONCE LA SUPPRESSION DE LA SEULE INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION POUR LES SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION !

Cette annonce est une véritable insulte envers les personnels des SPIP déjà durement atteints par les récentes mises en cause dont ils ont fait l'objet. Le Comité Technique Paritaire - Socio-Educatif, puisqu'il s'agit de cette instance, était **le seul lieu d'expression au sein de l'administration centrale pour les problématiques spécifiques des SPIP**. Lorsqu'au sein de l'administration pénitentiaire, 10% des personnels ont la charge exclusive de  $\frac{3}{4}$  des publics mais aussi de politiques aussi essentielles que celle de la prévention de la récidive ou du développement des aménagements de peines, comment concevoir que le dialogue social sur ces questions, au sein de l'administration centrale soit mené sans leurs représentants ? Faut-il rappeler qu'avec le poids des personnels de surveillance dans les effectifs de l'administration pénitentiaire, si l'ensemble des personnels des SPIP votait pour une seule et unique organisation syndicale, elle obtiendrait péniblement un siège sur les 10 prévus au Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire ?! Est-ce en supprimant tout espace de dialogue social spécifique que le ministère entend répondre à la profonde crise qui traverse aujourd'hui les SPIP ? **Pense-t-il museler les personnels en choisissant ses interlocuteurs ?** L'argument déployé par le ministère concernant le nécessaire décloisonnement entre milieu ouvert et milieu fermé est une vaste fumisterie et la suppression du CTP-SE n'aboutira évidemment qu'à un renfermement encore plus grand de l'administration pénitentiaire sur la gestion des seuls établissements pénitentiaires ! Le ministère semble amnésique au point d'oublier un récent rapport d'inspection qui lui faisait savoir que « *les insuffisances dont ont fait preuve les cadres de la DISP de RENNES, chacun dans leur fonction, s'inscrivent dans un contexte institutionnel ancien, mais encore réel, du service public pénitentiaire, qui a longtemps centré ses priorités sur les enjeux du milieu fermé au détriment de ceux du milieu ouvert* » (Rapport de l'Inspection des Services Pénitentiaires relatif à la prise en charge de Tony M. par le SPIP de Loire-Atlantique).

**LA REPONSE DU MINISTÈRE EST AUJOURD'HUI PARFAITEMENT CLAIRE :  
PAS QUESTION DE FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS,  
ENCORE MOINS D'ENTENDRE LE CRI D'ALARME DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LES MOYENS,  
MIEUX VAUT RÉDUIRE TOUT LE MONDE AU SILENCE !**

**PLUS QUE JAMAIS LES PERSONNELS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE !  
RDV le 29 Mars 2011 à Paris !**

Paris, le 9 mars 2011.